

**MOTION SUR LE PROJET D'EXTENSION
DES ZONES VULNÉRABLES
et NOUVEAU PROGRAMME D'ACTIONS RÉGIONAL**

Les membres de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 22 novembre 2017, sous la présidence de Serge BOUSQUET-CASSAGNE,

Prennent acte du lancement de la concertation institutionnelle introduite le 3 octobre dernier pour la révision du zonage, par le Préfet coordonnateur de bassin à Toulouse,

Constatent que les documents transmis par la DREAL de bassin, notamment les cartographies, ne permettent pas une analyse critique du zonage envisagé,

Déplorent que les contributions adressées ne fassent pas l'objet d'échanges avec les services instructeurs permettant de conforter ou à l'inverse de modifier la proposition de zonage,

Contestent le zonage proposé de par les conséquences désastreuses sur l'économie des exploitations agricoles concernées, en particulier celles du secteur de l'élevage menacées de disparition si ce projet se réalise dans son **contenu** actuel,

Demandent de mettre à profit le temps imparti de la concertation, avec une meilleure prise en compte de nos remarques sur la représentativité spatiale et quantitative des points de mesures impliquant le classement ou non des masses d'eau,

S'inquiètent par ailleurs de la révision du Programme d'actions Régional (PAR), tout en veillant à ce que les spécificités pédo-climatiques de notre territoire puissent être préservées dans cette version à l'échelle de la grande région Nouvelle Aquitaine,

Mandatent leur Président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 22 novembre 2017

Le Président

Serge BOUSQUET-CASSAGNE

MOTION RELATIVE AU RETRAIT DU GLYPHOSATE

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 22 novembre 2017, sous la présidence de Serge BOUSQUET-CASSAGNE,

Considérant que le retrait du glyphosate :

- ✔ serait un énorme handicap pour le contrôle des vivaces comme le chiendent pour lequel il n'y a pas d'alternative,
- ✔ est indispensable pour la mise en œuvre des cultures associées à des couverts végétaux et pour les techniques culturales sans labour,
- ✔ ne pourrait être remplacé par l'usage de rouleaux mécaniques type FACA dont l'utilisation est loin d'être satisfaisante,
- ✔ impacterait la rentabilité économique de la ferme des agriculteurs* ,

Considérant par ailleurs :

- ✔ qu'une controverse s'est installée sur la toxicité du glyphosate suivant les organismes qui ont étudié ce produit,
- ✔ que c'est l'adjuvant de certains produits commerciaux qui a été qualifié de toxique et non la matière active,
- ✔ que le glyphosate n'a aucune alternative équivalente à ce jour,

La Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne demande :

- ✔ au gouvernement français de ne pas s'opposer au renouvellement de la licence du glyphosate proposée par l'Union européenne,
- ✔ au gouvernement français de prendre en compte toutes les études existantes sur la potentielle toxicité pour avoir un avis objectif,
- ✔ que les recherches soient accentuées pour trouver une alternative technique équivalente aux agriculteurs avant tout arrêt de la matière active,
- ✔ que la décision soit identique à tous les pays européens,
- ✔ que l'importation de céréales, fruits et légumes provenant de pays où le glyphosate resterait autorisé (exemple de l'OGM résistant au glyphosate, etc.) soit interdite.

Mandatent leur Président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 22 novembre 2017

Le Président

Serge BOUSQUET-CASSAGNE

* Source : institut Ipsos

Session du 22 novembre 2017

MOTION SUR LA MISSION DE SERVICE PUBLIC INSTALLATION

Les Membres de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en session** à Agen le 22 novembre 2017, sous la présidence de Serge BOUSQUET-CASSAGNE,

Abordent le sujet de la mission de service public installation conféré aux Chambres d'agriculture par la Loi de modernisation de l'Agriculture du 27 juillet 2010, et la loi d'avenir du 13 octobre 2014,

Considérant que la mission principale d'une chambre d'agriculture est la représentation, la défense des intérêts du monde agricole et le développement agricole,

Considérant que les conseillers de la Chambre d'agriculture de par leur mission quotidienne, conseillent et accompagnent les porteurs de projets jusqu'à leur installation,

Considérant que les mêmes conseillers de la Chambre d'agriculture déposent des dossiers de demande de DJA,

Notent que le Code Rural dans son article D343-17-2 précise :
« La chambre collecte, vérifie et transmet au préfet les documents permettant la mise en paiement des aides à l'installation et les données permettant le contrôle de la correcte exécution des plans d'entreprise. »

Refusent de devenir des contrôleurs des jeunes agriculteurs,

Refusent d'être juges et parties,

Décident d'instruire les demandes des jeunes agriculteurs jusqu'à la mise en paiement de la première fraction de la DJA (80% pour le cas général), sous conditions que l'État s'engage à simplifier la saisie OSIRIS et à permettre des échanges de données informatiques entre les logiciels de réalisation des études économiques utilisées par les organismes élaborateurs et OSIRIS,

Mandatent leur Président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 22 novembre 2017

Le Président

Serge BOUSQUET-CASSAGNE

MOTION RELATIVE À LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 22 novembre 2017, sous la présidence de Serge BOUSQUET-CASSAGNE,

Considérant que :

- ✓ Les agriculteurs ont des revenus de plus en plus incertains et volatils, de par l'instabilité des marchés et l'augmentation des événements climatiques, sanitaires et géopolitiques,
- ✓ Les revenus de l'année 2017 venant après ceux de 2016 fortement dégradés, au vu des récoltes et des cours actuels, ne s'inscrivent pas dans une amélioration pour les agriculteurs,
- ✓ Un bon fonctionnement de la PAC est essentiel pour le maintien de leurs exploitations,
- ✓ Il est essentiel d'assurer des conditions de vie décentes aux agriculteurs, via un revenu digne, en contrepartie de leurs productions,
- ✓ Le passage des aides du 1^{er} au 2nd pilier crée des distorsions de concurrence au sein des agriculteurs français, fonction des choix politiques régionaux,
- ✓ Les enveloppes fermées, tant pour les aides couplées que pour les MAE, ont un effet pervers de diminution de l'aide avec l'augmentation des demandes, notamment en élevage du fait de l'augmentation des cheptels liée à l'arrêt de la production laitière et la reconversion en bovin viande,
- ✓ Le paiement redistributif pénalise les moyennes et grandes exploitations sans apporter de soutien significatif aux petites exploitations,
- ✓ Les ministres européens de l'Agriculture ont également souligné le besoin d'améliorer la gestion du risque économique,
- ✓ La préparation d'une nouvelle PAC 2020 est en cours d'élaboration,
- ✓ Une PAC basée sur la régulation serait moins coûteuse que la PAC actuelle,
- ✓ L'ASP ne joue plus son rôle auprès des exploitants agricoles et n'est plus capable de régler les aides en temps et en heures,
- ✓ Les Apports de trésorerie remboursables, initialement temporaires, ont à nouveau été reconduits en 2017,
- ✓ Les agriculteurs n'ont plus de visibilité sur la trésorerie de leur exploitation,

La Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne demande que :

- ✓ La PAC 2020 soit construite sur les fondamentaux du traité de Lisbonne (art. 39) notamment pour respecter les 3 fondamentaux non atteints :
 - assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs,
 - stabiliser les marchés,
 - garantir la sécurité des approvisionnements.

- ✓ Un scénario innovant soit mis en place pour une nouvelle PAC ambitieuse et efficace,
- ✓ Des mécanismes de régulation des produits et des marchés soient utilisés,
- ✓ Un véritable plan protéique soit mis en œuvre,
- ✓ La question des importations soit réellement étudiée, avec des mécanismes aux frontières pour permettre une réelle régulation,
- ✓ La PAC 2020 soit basée sur la réelle valeur économique des produits agricoles,
- ✓ La gestion du premier et deuxième piliers des aides PAC revienne au Ministère de l'agriculture,

Mandatent leur Président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 22 novembre 2017

Le Président

Serge BOUSQUET-CASSAGNE

MOTION SUR LA DIFFICULTÉ D'OBTENIR DES PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES AGRICULTEURS EN ZONE AGRICOLE

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 22 novembre 2017, sous la présidence de Serge BOUSQUET-CASSAGNE,

Preignent acte des différents projets des agriculteurs : construction de bâtiments pour l'élevage, hangars de stockage (matériel agricole ou productions) équipés de panneaux solaires, maisons d'habitation sur leur exploitation,...

Constatent que les avis de l'administration sont souvent défavorables pour les raisons suivantes :

- les surfaces des hangars photovoltaïques ne seraient pas justifiées par les besoins de l'activité agricole en matière de stationnement des engins agricoles ou de stockage,
- la maison d'habitation fait l'objet d'un refus de permis de construire lorsque la nature de l'activité agricole ne justifierait pas, pour l'État, la présence du logement.
- l'implantation de la maison d'habitation doit répondre aux exigences des services de l'État, interprétant la proximité exigée comme dans un rayon de moins de 50m des bâtiments d'exploitation.

Déplorent que les raisons des refus de l'administration paraissent peu objectives et souvent futiles au regard de l'importance des projets présentés par les agriculteurs pour leur avenir professionnel,

Constatent le manque d'efficacité et d'utilité de la commission CDPENAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers),

Demandent à l'État d'être une véritable force d'accompagnement des projets agricoles et non un frein,

Mandatent leur Président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 22 novembre 2017

Le Président

Serge BOUSQUET-CASSAGNE

MOTION RELATIVE À LA GESTION DE LA TUBERCULOSE BOVINE

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 22 novembre 2017, sous la présidence de Serge BOUSQUET-CASSAGNE,

Considérant que :

- ✓ certains départements de la région Nouvelle Aquitaine concentrent de nombreux cas de tuberculose bovine depuis plusieurs années, sans que les moyens de lutte mis en œuvre n'améliorent la situation,
- ✓ les autorités sanitaires envisagent le renforcement des mesures de détection en élevage par le recours à l'Intradermotuberculation comparative (IDC),
- ✓ la réalisation d'une IDC nécessite plus de temps et des moyens de contention plus importants que pour réaliser une Intradermotuberculation simple (IDS),
- ✓ les éleveurs de la région consacrent d'ores et déjà beaucoup de temps et de moyens à la prophylaxie par IDS, alors que dans d'autres régions le niveau de vigilance est beaucoup plus faible,
- ✓ les délais d'indemnisation des abattages diagnostics sont de plus en plus longs,
- ✓ la problématique de la faune sauvage n'est pas pleinement considérée alors qu'elle constitue un réservoir naturel,

La Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne demande que :

- ✓ la prophylaxie par IDC ne soit pas généralisée afin d'éviter un stress supplémentaire aux animaux, aux éleveurs et aux vétérinaires,
- ✓ les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) mettent à la disposition des éleveurs tous les moyens humains et de contention nécessaires lors de la réalisation des prophylaxies,
- ✓ les indemnisations pour abattage diagnostic aient une valeur plafond augmentée (1900 € actuellement) et soient versées conformément au délai légal de règlement d'une facture à savoir 30 jours,
- ✓ le produit de la vente exceptionnelle et de l'indemnisation donnée par l'État ne rentre pas en comptabilité comme un revenu exceptionnel mais comme une provision au rachat d'animaux,
- ✓ un plan d'urgence soit mis en place pour réduire drastiquement les populations de blaireaux, de sangliers et de cervidés dans les zones impactées par la tuberculose,
- ✓ toutes les DDCSPP travaillent ensemble, avec plus de concertation, concernant les mouvements d'animaux issus d'élevages infectés,

Mandatent leur Président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 22 novembre 2017

Le Président

Serge BOUSQUET-CASSAGNE